

965, boul. Bona-Dussault Saint-Marc-des-Carrières (Québec) GOA 4B0 Tél.: 418-268-3862 Fax: 418-268-8776

Courriel: info@villestmarc.com

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Nom de l'installation de distribution : Réservoir principal

Numéro de l'installation de distribution: X0009268

Nombre de personnes desservies: 3035

Date de publication du bilan : 26-02-2020

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Ville de St-Marcdes-Carrières

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

ERIC HARVEY

418-268-3862 voirie@villestmarc.com

1. ANALYSES MICROBIOLOGIQUES RÉALISÉES SUR L'EAU DISTRIBUÉE (RÉSEAU)

(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N ^{bre} par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	8 par mois x 12 = 96	99	0
Escherichia coli	8 par mois x 12 = 96	99	0

Note: 3 analyses supplémentaires ont été effectué suite à des travaux.

ANALYSES MICROBIOLOGIQUES RÉALISÉES POUR LE CONTRÔLE DE L'EAU BRUTE (SOURCE)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N ^{bre} par mois)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Escherichia coli	1	13	0
Entérocoques fécaux	1	13	0

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Date	Paramètre en cause	Lieu de prélèvemen t	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

2. ANALYSES DES SUBSTANCES INORGANIQUES RÉALISÉES SUR L'EAU DISTRIBUÉE

(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	5	5	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	3	0
Mercure	1	1	0
Plomb	5	5	0
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0
Chloramines	1	1	0

Nitrites-nitrates au mois de juin n'a pas été pris. Un calendrier d'échantillonnage a été mis sur pied. Le MELCC a été informé.

3. ANALYSES DE LA TURBIDITÉ RÉALISÉES SUR L'EAU DISTRIBUÉE

(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

4. ANALYSES DES SUBSTANCES ORGANIQUES RÉALISÉES SUR L'EAU DISTRIBUÉE

4.1 TRIHALOMÉTHANES

(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (μg/l) Norme : 80 μg/l
Trihalométhanes totaux	4	3	2 ug/l

THM au mois de juin n'a pas été pris. Un calendrier d'échantillonnage a été mis sur pied. Le MELCC a été informé.

5. ANALYSES DANS L'EAU DISTRIBUÉE DE SUBSTANCES QUI NE SONT PAS VISÉES PAR UNE EXIGENCE DE SUIVI OBLIGATOIRE

Mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable).

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides haloacétiques	0	0	
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	
Nitrites (exprimés en N)	0	0	
Autres pesticides (préciser lesquels)	0	0	
Substances radioactives	0	0	

6. NOM DE(S) LA PERSONNE(S) RESPONSABLE DE CE RAPPORT

ERIC HARVEY , Directeur des travaux publics et respo	nsable du sui	vi de l'eau potabl	е
Signature :	DATE	26 Farrier	2000